

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Récit des bergers, 273. — Noël, 274. — Lettre de la S. C. de la Propagande, 274. — Leçon du Nouveau Testament, 276. — Une page de notre histoire, 277. — Coup d'œil sur l'étranger, 278. — L'opinion d'un orangiste sur la capitulation scolaire, 280. — A propos d'un accusé de réception, 280. — Le Compromis, 281. — Une perfidie dénoncée, 281. — En garde, 282. — Moyen de n'être pas indult en erreur, 282. — Une réflexion de la *latrie*, 282. — Pensées, 283. — Nouveau mode de pêche, 283. — Sainte Eueratida vierge et martyre, 283. — Memento hebdomadaire, 288.

Récit des bergers

“Gloire au Très-Haut! Soyez pleins de joie et d'espoir,
“O bergers! Dans Bethléem le Sauveur vient de naître:
“A ces signes l'enfant se fera reconnaître:
“Il est près d'un vieillard, d'une femme à genoux,
“Couché dans une crèche, aussi pauvre que vous.”
Et nous partons sur l'heure, obéissant aux anges,
Nous cherchons dans Bethléem le Christ encore aux langes.
Et nous voyons l'enfant. Le Sauveur des humains,
Souriant sous ses pleurs, nous tend ses frêles mains,
A genoux devant lui, sa mère adore et prie,
Si belle en sa prière et si pure, O Marie!
Qu'il semble à sa fraîcheur, que ce lis abrité,
Ne s'est jamais ouvert pour la maternité. (1)

(1) V. de Laprade.

Gloire
A
DIEU
AU
plus haut
DES
CIEUX
ET



Paix
SUR
la terre
AUX
hommes
DE
bonne
volonté.

Noël

Demandons à Marie et à Joseph pour nous mêmes et pour ceux qui nous sont chers la vraie joie du cœur et l'amour le plus ardent pour le très doux Sauveur. Prions aussi pour la conversion de ceux qui oublient le Verbe incarné.

Lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande

ROME, le 14 mars 1895.

Cette Sacrée Congrégation de la Propagande a appris combien les catholiques du Manitoba ont été gravement affectés par certaines lois récemment votées par cette province au sujet de l'administration des écoles. Le fait est d'autant plus regrettable qu'il viole l'ordre des choses autrefois établi, grâce aux catholiques, dans cette région, par les pactes les plus solennels.

et qu'il met en péril les écoles qui y fleurissent. C'est donc à juste titre que tous les évêques du Canada, pour écarter un si grave danger, ont, dans une lettre très digne, entrepris la défense de ces mêmes catholiques auprès du gouvernement fédéral. Effectivement, le dit gouvernement fédéral a appuyé de sa considération et de son autorité tant les droits lésés des catholiques, que la démarche de l'épiscopat. Mais jusqu'ici des démarches assez considérables ont empêché le succès de cette entreprise.

Maintenant que, en vertu de la décision récente du Conseil Privé de la Reine en Angleterre, le gouvernement fédéral est certainement pourvu de l'autorité requise pour traiter cette très grave question, il y a lieu d'espérer qu'elle trouvera enfin cette heureuse solution que réclament et les droits les mieux établis et le bien de la religion et de l'Etat. Il faut, néanmoins, profiter sans retard de l'opportunité, et ne pas abandonner la cause de ces catholiques. C'est pourquoi cette Sacrée Congrégation, dans cette affaire si importante, ne peut garder le silence. Au contraire, elle confirme et encourage de plus en plus les démarches déjà faites en faveur de la cause par les catholiques et surtout par les évêques du Canada, et tout en louant hautement le zèle déjà déployé par eux dans ce sens, elle les exhorte en même temps à mettre tout en œuvre pour mener à bonne fin une si noble entreprise.

C'est donc à tort que certains esprits se laissent persuader qu'il n'y a aucun péril à craindre des écoles appelées neutres, et qu'elles peuvent être fréquentées impunément par les enfants catholiques. En effet, pour ne pas citer d'autres preuves, ces écoles soi-disant neutres, par le fait même qu'elles excluent de leur enceinte, entre autres choses, la vraie religion, lui font gravement injure, enlevant la place d'honneur qui lui revient dans toutes les conditions de la vie humaine et surtout dans l'éducation de la jeunesse. On n'a pas, non plus, le droit d'affirmer que la sollicitude personnelle des parents peut suppléer à ce défaut. Ce n'est là qu'un remède partiel au mal, qui est loin d'excuser le vice déplorable de cette éducation sans Dieu donnée dans les écoles. A cela il faut ajouter que la dignité de la religion devra diminuer dans l'estime des enfants, s'ils la voient privée de considération publique et reléguée dans l'enceinte du foyer domestique. Que sera-ce donc si les parents, empêchés, comme c'est presque toujours le cas, par leur indolence ou l'excès de leurs

occupations, se relâchent, et si, en sus de l'enseignement que leurs enfants reçoivent à l'école, ils ne soignent, ni personnellement ni par d'autres, leur instruction religieuse ?

C'est pourquoi on ne peut rien faire de plus opportun pour promouvoir la foi chez les peuples, surtout dans ces temps où nous la voyons assaillie par une véritable tempête d'erreurs, que d'inplanter, de cultiver et de fortifier la religion et la piété dans les tendres âmes des enfants au moyen des écoles catholiques, en sorte que, avec les rudiments des lettres et l'enseignement classique, ils soient profondément pénétrés des règles de la vie chrétienne, pour les observer fidèlement ensuite dans tout le cours de leur existence. Celui qui aura consacré à cette fin son zèle et ses efforts, aura justement et excellemment mérité de la religion.

Or ces inébranlables principes sur lesquels se sont toujours appuyés les Evêques canadiens avec tant de constance, engagent aujourd'hui cette Sacrée Congrégation à fortement recommander à leur zèle manifeste la défense des droits catholiques de la province de Manitoba concernant l'éducation religieuse de leurs enfants, afin que ces droits, comme la justice de la cause le fait espérer, soient sauvegardés, et que l'Eglise soit préservée d'une grave injustice.

En attendant je vous baise très humblement les mains.

De Votre Eminence,

le très humble et très dévoué serviteur,

(Signé) M. CARR LEDOCHOWSKI, *Préfet*.

(Soussigné) A. ARCH. DE LARISSE, *Secrétaire*.

Leçon du Nouveau Testament

“ Il s'est glissé parmi vous certains hommes, depuis longtemps désignés à la condamnation, hommes impies, qui changent la grâce de Dieu en licence et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ. ” (1)

“ Après un premier et un second avertissement, éloignez de vous le sectaire. ” (2)

“ Eloignez-vous de ceux qui s'écartent de l'enseignement que vous avez reçu. ” (3)

(1) Jud. 4. 5.

(2) A d Tit. III, 10, 11,

(3) Al Rom. XVI, 17.

“ Si quelqu'un revient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas : Salut ; Car celui qui lui dit : Salut ! participe à ses œuvres mauvaises. ” (1)

Une page de notre histoire. (suite)

1867-1896

LA CONFÉDÉRATION

En 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, libéral, abolit le système des écoles séparées, qui malheureusement, n'était pas garanti par la Constitution. La lutte commença sur le terrain local, puis elle ne tarda pas à être transportée sur le terrain fédéral. Les catholiques du Nouveau-Brunswick réclamèrent l'intervention du gouvernement fédéral, conservateur à cette époque. — Celui-ci hésite, temporise et finit par refuser d'intervenir, en donnant pour raison qu'il n'y avait rien dans la loi qui protégeât les écoles catholiques. C'était vrai, mais l'injustice n'en était pas moins réelle. D'un autre côté, le parti libéral tonne contre la non-intervention du gouvernement fédéral, la dénonce *urbi et orbi*, gémit sur le sort des malheureux catholiques du Nouveau-Brunswick, et laissait croire qu'il serait inconsolable, lorsqu'un accident le fait arriver au pouvoir. Il va donc intervenir, puisqu'il a condamné la non-intervention ! Oui, mais en enterrant la question, c'est-à-dire en la référant au Conseil Privé d'Angleterre, qui ne pouvait reconnaître un droit légal puisqu'il n'y avait pas de loi. Voici comment Mgr Taché raconte cet incident dans l'une de ses Brochures :

“ Plusieurs fois, M. Cauchon a parlé, devant moi comme devant d'autres, du service important qu'il se félicitait d'avoir rendu au gouvernement de l'Hon. M. McKenzie, par une suggestion qui a préservé ce gouvernement du vote adverse dont il était menacé, par rapport aux écoles du Nouveau-Brunswick. M. Cauchon réclamait la *paternité de la résolution* que M. McKenzie proposa aux Communes pour référer cette question au Comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, et par là même, se débarrasser du danger qui menaçait l'existence de son gouvernement. Plusieurs amis des Ecoles catholiques du Nouveau-Brunswick ne virent pas le danger dont la résolution les menaçait, et pour une raison ou pour une autre, la résolution

(1) II Jean. 10, 11.

fut votée par la majorité du Parlement Canadien. Le gouvernement McKenzie était sauvé, mais les écoles étaient sacrifiées. M. Cauchon, en racontant ce qu'il regardait comme un tour de force politique, dont le mérite est douteux, ajoutait : Cela a été possible au Nouveau-Brunswick, parce que là il n'y avait rien dans la loi qui protégeât les écoles catholiques, mais la chose est bien différente ici, puisque la loi de Manitoba et les conditions de l'entrée de la Province dans la Confédération défendent nos écoles contre toute tentative hostile. "

Lorsque M. Cauchon parlait ainsi à Mgr Taché, il était Lieutenant Gouverneur de Manitoba. Les Ecoles catholiques du Nouveau-Brunswick furent donc sacrifiées ; mais il est bien permis de croire qu'il aurait pu en être autrement, si les députés catholiques au Parlement fédéral étaient sortis des cadres de leur parti respectif, et s'étaient unis sur cette question. Ils auraient fini par forcer un gouvernement quelconque à réparer l'injustice commise, bien que la position des catholiques du Nouveau-Brunswick fut loin d'être aussi avantageuse que celle de la minorité catholique de Manitoba. Quand les divisions dans un camp l'ont-elles conduit à la victoire ? En quelle circonstance a-t-il cessé d'être vrai que *l'union fait la force* ? Des précédents et des exemples de ce genre, l'histoire n'en mentionne aucun et n'en mentionnera jamais.

(A suivre)

Coup d'œil sur l'étranger

Il se passe d'étranges choses à la Martinique. Il y a quelques semaines, l'*Univers* a publié, sur la situation religieuse de cette colonie, un certain nombre de pièces qu'il est bon de faire connaître. Mgr Carmené est depuis 21 ans évêque dans cette colonie. Les différents ministères qui se sont succédés en France depuis quelques années ont voulu lui faire donner sa démission. Ils auraient même transmis au Saint Père une démission que l'évêque n'avait pas donnée. Il y a neuf mois, Mgr Carmené vint en France, pour démasquer cette imposture ; nos gouvernants lui intimèrent la défense de retourner dans son diocèse. Il partit quand même avec l'encouragement du Souverain Pontife, et son traitement fut supprimé.

Non contents d'avoir commis cette iniquité, nos gouvernants

veulent encore priver le pays de prêtres, et cela au moment où sévit le terrible fléau de la fièvre jaune. Ils n'en laissent plus partir pour cette colonie, ils enlèvent ceux qui s'y trouvent pour les expédier à la Guadeloupe ou à la Réunion. Si ces prêtres refusent de partir, le gouverneur a ordre de les faire chasser *manu militari* de leurs presbytères, de faire fermer leurs églises et de leur interdire, par tous les moyens de rigueur possibles, l'exercice de leur ministère. — Monsieur Engène Veuillot, ayant écrit au Souverain Pontife à l'occasion de la fusion de l'*Univers* et du *Monde*, a reçu et publié une lettre de Son Em. le cardinal Rampolla, dans laquelle est affirmé de nouveau " le désir de Sa Sainteté que les catholiques mettent de côté les divergences politiques qui les séparent, et, unanimement, s'appliquent à réclamer par les voies légales, la liberté et les justes réparations dues à l'Eglise. "

A la suite du rapport dont la S. Congrégation des Rites a saisi le Souverain Pontife concernant la cause de béatification du Serviteur de Dieu, Marcellin-Joseph-Benoit-Champagnat, prêtre de la Société des Maristes, fondateur des Petits Frères de Marie, Sa Sainteté a daigné "signer" l'introduction de cette cause en cour de Rome et conférer ainsi, par le fait même, le titre de vénérable au serviteur de Dieu dont il s'agit. — Le roi Ménélik a renvoyé les prisonniers italiens, selon l'espérance donnée au Pape. Ceux qui sont revenus avec Mgr Macaire témoignent que le prince les a bien traités, qu'ils ont joui du repos. Mgr Macaire avait reçu en gage de leur libération une croix d'or massif, comme celle qu'on emploie aux cérémonies des rites orientaux pour bénir.

L'Italie a fait la paix à des conditions telles qu'on dit qu'elle va abandonner même Massauah. — Le successeur de Mgr d'Hulst à la chaire de Notre-Dame est le P. Ollivier, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. L'éloquent religieux a 64 ans, mais il n'a rien perdu de sa vivacité oratoire.

Le clergé de Manitoba

Il est étroitement uni à son évêque sur la question scolaire.

Que les fidèles suivent l'exemple de leurs prêtres, comme c'est leur devoir ; se souvenant que c'est l'union — et non le nombre — qui fait la force. Qu'ils soient catholiques avant tout.

L'opinion d'un orangiste sur la capitulation scolaire

Il n'y a pas le moindre danger, dit-il, qu'un professeur catholique soit jamais nommé dans les écoles publiques de Manitoba, pour les raisons suivantes :

1° L'arrangement ne sera pas accepté par les catholiques ; et leurs enfants ne fréquenteront pas les écoles publiques.

2° Il n'y a pas un orangiste assez simple pour s'imaginer qu'on puisse tolérer que l'éducation de nos enfants soit confiée à un catholique romain.

3° Nous avons d'ailleurs en mains le remède efficace pour empêcher un pareil mal. Il nous suffira de remanier les districts scolaires, de manière à ce que les catholiques n'aient dans aucune école le nombre d'enfants requis pour exiger un professeur catholique.

4° Même sans avoir recours à ce moyen, nous possédons la clef de la position. L'admission aux écoles publiques doit être demandée à qui de droit, et elle sera refusée aux catholiques partout où leur nombre sera un danger pour nous.

Si les catholiques voulaient voir clair comme les protestants !

A propos d'un accusé de réception

M. L.-O. David a reçu d'un prélat romain une lettre qu'il appelle une première approbation de son opuscule. Il s'est empressé de la livrer à la presse, et prie les journaux de publier l'opinion de cet éminent prélat. Evidemment, il n'a pas saisi le sens de cet accusé de réception, qu'il aurait dû cacher dans ses cartons. Mais puisqu'il le désire, nous reproduirons les passages de cette lettre, qui se rapportent aux questions que M. David a voulu traiter, mais qu'il n'a réussi qu'à maltraiter.

“ Vous prétendez qu'au Canada, écrit Mgr Lazzareschi, les libéraux catholiques, avec la grande majorité du peuple, pourvoient mieux aux intérêts de l'Etat que les conservateurs. ”

On ne peut dire d'une manière plus aimable que la preuve fait défaut.

“ Vous vous plaignez de ce que le clergé se montre hostile, qu'il engage les consciences, qu'il menace de peines ecclésiastiques ceux qui sont pour les catholiques libéraux. ”

“ Or, il ne nous appartient pas de juger ceux que le St-Esprit

a placés à la direction de l'Eglise de Dieu, et qui veillent comme gardiens des âmes dont ils auront à rendre compte un jour. ”

Espérons que l'auteur de l'opuscule fera son profit de ce premier rappel à l'ordre.

“ Vous rappelez plusieurs luttes des peuples entreprises pour la véritable indépendance et la liberté, sans que leurs évêques ni l'Eglise aient lancé des foudres contre les combattants, et qu'au contraire, la manière d'agir des évêques canadiens contre les catholiques libéraux a été toute différente.

“ En effet, au milieu du cliquetis des armes et des traits fulminants, l'Eglise souvent garde le silence ; car sa voix pacifique ne se ferait pas facilement entendre. ”

Cette réflexion de l'éminent prélat venge parfaitement les évêques canadiens et confond leur accusateur, qui se déclare enchanté tout de même. Semblable naïveté ne se classe pas parmi les infiniment petits.

Pour qui sait lire ; la lettre de Mgr Lazzareschi est un bienveillant accusé de réception, qui renferme toutes les réserves doctrinales nécessaires, et qui ne lui garantit nullement le passeport officiel à la brochure de M. David.

Le Compromis

Il n'est pas né viable, et ses funérailles auront lieu, un jour ou l'autre, si les catholiques finissent par comprendre et faire leur devoir.

Une perfidie dénoncée

“ Mais il y a une perfidie que je veux signaler dans les discours de ceux qui se font les avocats de ce compromis. On dit à la minorité : essayez de ce règlement pendant quelques années, mettez la bonne foi du gouvernement du Manitoba à l'épreuve ; prenez ce que l'on vous donne, c'est plus que vous n'avez maintenant ; si vous n'en êtes pas satisfaits, eh bien ! vous demanderez vos écoles séparées. Ce langage peut paraître plausible, à première vue, mais il cache un piège grossier. Remarquez-le bien. La législature du Manitoba pouvait abolir les écoles séparées du consentement de la minorité. Dans ce cas personne

n'aurait eu un mot à dire, car "volenti non fit injuria." Aujourd'hui, si la minorité accepte ce compromis, elle renonce à ses revendications. Il n'y a pas de milieu. Elle aurait beau dire : j'ai voulu essayer d'un "modus vivendi" elle aurait acquiescé à la passation d'une loi destinée à régler cette question, elle aurait ratifié tout ce qu'il y a d'illégal et d'outré dans les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement Greenway. Elle aurait transigé sur ses droits. Qu'est-ce que la transaction ? C'est un contrat par lequel les parties terminent un procès déjà commencé, ou préviennent une contestation à naître, au moyen de concessions ou de réserves faites par l'une des parties ou par toutes deux. Et le code qui nous donne cette définition, ajoute que la transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Donc, si la minorité du Manitoba accepte le compromis Laurier-Sifton, elle renonce pour toujours aux droits qui lui sont garantis par la Constitution," (1)

AVIS

Archevêché de Québec, 21 décembre, 1896.

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 5 décembre 1894, Monseigneur l'Administrateur du diocèse de Québec permet d'anticiper l'abstinence du vendredi, premier de l'an. En conséquence, jeudi, 31 du courant, sera un jour d'abstinence, et il sera permis de faire gras le jour de l'an.

Par ordre de Monseigneur:

B.-PH. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire.*

Une réflexion de la Patrie

"Dans l'Ontario, dit la *Patrie*, il n'y a pas de conseil d'Instruction publique catholique, et toute l'organisation scolaire est sous la direction d'un ministre protestant. Cependant les évêques vivent sous ce régime sans protester, sans faire de bruit, sans drêcher la révolution."

Oui; et précisément parce que le système des écoles séparées existe dans l'Ontario, bien qu'il ne soit pas aussi complet que dans la Province de Québec.

(1) "Le Courant," par l'abbé Baillargé.

Pensées

“ Toute supériorité est un exil. ”

“ Le meilleur moyen d'être revenu de bien des choses, c'est de n'y être jamais allé. ”

Nouveau mode de pêche

Un inventeur a imaginé une boîte à ressort que les pêcheurs adaptent à une ou plusieurs lignes ; — dès qu'un poisson mord, la petite secousse déclanche le vigoureux ressort qui enlève violemment le pauvre poisson, étonné de s'être pêché lui-même ; — les pêcheurs à la ligne rendus à la liberté peuvent lire et même dormir sans nuire au résultat de la pêche.

SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

XV

PREMIERS REPENTIRS D'EUDONTE.

(Suite)

Eudonte renvoya les esclaves qui avait assisté à cette scène afin de porter secours à leur maîtresse Marcella, si son émotion lui faisait perdre connaissance.

Quand le frère et la sœur furent seuls, Eudonte dit à la jeune fille avec sa tendresse d'autrefois :

“ Hier, mon amour-propre était blessé par le refus d'Encratida. Inconsciencieusement je l'ai livrée. Ceci est contraire à mon honneur. Dacien m'a outragé. Je dois à ma dignité de délivrer la fille d'Otéoméro.

— Bien-aimé frère, répondit Marcella avec douceur, sera-ce donc toujours ton orgueil qui te conduira ? et crois-tu en t'abandonnant à ses inspirations, te rendre l'Eternel favorable ? Cependant faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver Encratida et ses frères, mais je t'en conjure, fais-le par devoir et non par amour-propre.

— Que ferons-nous donc ? demanda Eudonte.

— Je ne sais, murmura douloureusement la jeune fille.

— Pourtant, poursuivit le général, je ne puis laisser Dacien se jouer de mon honneur, révolter à l'aide de ses soupçons, mes

compagnons d'armes, peut-être m'attaquer jusque devant l'empereur. Mon nom resplendira sans tache; je laverai mon honneur dans le sang de ceux qui m'ont calomnié. Voilà ce que je ferai pour moi, mais pour Enkratida il faut autre chose.

— Quoi? demanda Marcella avec angoisse.

— Notre premier devoir est d'informer son père, déclara Eudonte, après avoir réfléchi un instant. Écris la lettre, je la ferai porter immédiatement par un de mes courriers les plus sûrs et les plus diligents. "

XVI

VICTIME ET BOURREAU

Pendant qu'Eudonte, stimulé par les remords et les accusations de Dacien se mettait d'accord avec Marcella pour trouver un moyen de sauver Enkratida, le préfet, poussé par l'enfer, ne perdait pas non plus une minute.

Au retour de sa cruelle expédition, il fit mettre ses victimes aux fers et dans de sombres cachots, puis ensuite, il eut la cruelle précaution d'aller prendre un peu de repos. Que fut ce repos? À coup sûr le remords dut hanter le chevet du tyran. Quoi qu'il en soit, dès le matin, il se hâta de donner des ordres pour convoquer les magistrats de la cité à se réunir à son tribunal. C'était déjà aller contre les lois qui n'admettaient l'intervention du pouvoir suprême qu'en dernier ressort, quand les prévenus avaient été entendus et jugés par les magistrats secondaires. Mais pour Dacien il n'y avait plus de loi lorsqu'il s'agissait des chrétiens, sa rage suscitée par l'enfer était décidée à les fouler toutes aux pieds. Il voulait présider afin d'assurer ses desseins sanguinaires et pour se parer près de l'empereur de tout le mérite de sa cruauté, ne concédant à ses ascenseurs que la faculté de l'approuver et de prendre part à l'injuste sentence déjà arrêtée dans son esprit. On dressa son tribunal sur une des plus grandes places de Saragosse. Juges et victimes étaient sur une haute estrade afin d'être visibles à tous les yeux. Des cordons de soldats avaient ordre de maintenir la foule. Elle s'amassait hostile ou curieuse, et il était facile de deviner que la force militaire serait nécessaire au bon ordre.

Quand Dacien fut assis sur sa chaise curule, la vierge Enkratida apparut. L'épouse du Seigneur semblait douce comme la lune et sa phalange était comme un cortège d'étoiles qui l'entouraient. Jamais la Lusitanienne n'avait paru plus belle, ineffable était la

joie qui transfigurait son visage et se reflétait sur tous ses compagnons. Un frémissement parcourut l'assemblée. Dacien qui s'en aperçut voulut le dissiper aussitôt en faisant commencer l'émotion du spectacle attendu. Fixant la jeune fille, il lui dit d'un ton impératif :

“ Enkratida, est-il vrai que vous êtes chrétienne? ”

Calme et ferme, l'aimable vierge répondit :

“ J'ai ce grand bonheur.

— Et vous ? demanda avec plus de dédain, le préfet à Luperius et à ses compagnons.

— Par la grâce de Dieu, nous sommes chrétiens comme Enkratida, ” répondirent-ils d'une seule voix.

“ Madame, souvenez-vous que vous êtes la fille d'Otéoméro, noble patricien, cher à sa patrie, qui lui a confié les plus hautes charges. Votre père vous a élevée dans le respect des empereurs et du culte des dieux. J'ai eu le bonheur de le connaître particulièrement, quand je réprimais la secte chrétienne au Portugal, j'ai pu apprécier son mérite et sa dévotion à nos dieux immortels.

— Et moi, dit Enkratida, je n'adore qu'un Dieu. Il est le Créateur du ciel et de la terre, et grâce à sa bonté je puis lui dire, comme tous les hommes : Notre Père qui êtes aux cieux. ”

Ne sachant comment lui répondre, le préfet parut ne pas entendre, mais il ajouta :

“ Non, vous ne pouvez pas être chrétienne. Vous êtes trop intelligente pour professer une Religion qui n'est qu'un assemblage de monstrueuses aberrations. Vous avez trop de cœur pour faire partie d'une secte qui étouffe les sentiments les plus sacrés de la nature. De tels crimes, des absurdités si grossières n'ont pu séduire votre esprit éclairé, ni des vices si odieux entrer dans votre âme innocente. Ces hypocrites bassesses ne sont pas faites pour une telle beauté. ”

La vierge l'interrompit courageusement :

“ Préfet, lui dit-elle, arrête-toi. Tes paroles cherchent à tromper ce pauvre peuple. Que mon sacrifice soit pour lui une affirmation de la vérité. Toi et lui, sachez que je professe la foi de Jésus-Christ avec une conviction si profonde et une telle admiration de la pureté de sa doctrine, que donner ma vie pour elle est une joie sans pareille; le jour où s'accomplira mon martyre est attendu comme le plus désiré, le plus heureux de ma vie. Je connais ma misère, ma faiblesse, mais j'espère en Dieu : sa force

divine me soutiendra dans les combats que vous me préparez. Inutile donc de chercher à m'ébranler. Flatteries, promesses, menaces tout serait vain. Ajoutez ma mort à celle de tant de chrétiens. par là vous hâterez le triomphe de la foi, celui de Jésus-Christ, Livrez-nous la guerre, trempez vos mains dans notre sang, à nous la victoire, à vous la honte. Ce n'est pas que je vous désire du mal, je ne connais pas de bonheur comparable à celui de mourir pour mon Dieu, je ne saurais donc en vouloir aux instruments d'une telle grâce, il m'est bien facile de vous pardonner d'avance. Faites donc venir les bourreaux, la victime est prête, qu'attendez-vous ? ”

— Enkratida, dit Dacien, ne vous exaltez pas par la pensée d'une gloire imaginaire. Jeune fille inexpérimentée, vous vous êtes laissée séduire par quelques misérables, ils vous ont entraînée dans une religion dangereuse qui tend à tout bouleverser.

La jeune vierge répondit :

“ Je ne cherche aucune gloire pour moi-même. Celle que j'ambitionne est celle de mon Dieu. Il est vrai que le Christ est venu apporter la guerre, mais celle du bien contre le mal, de la vérité contre le mensonge. ”

Le préfet insista :

“ Cette religion de votre Christ est en opposition avec les coutumes, les mœurs de tous les peuples.

— Tu t'en étonnes, fit Enkratida, le monde étant sorti de la voie droite, s'étant abandonné aux désordres de toutes sortes, ne fallait-il pas que Jésus-Christ purifiât toute chair, en mortifiant son corps et en expirant sur la croix ?

— Ne vous en déplaît, Enkratida, continua Dacien, votre religion est contraire à la sagesse de nos philosophes. ”

La chrétienne ne se laissa point embarrasser et répondit aussitôt :

La vraie sagesse vient de Dieu. L'enfant qui connaît et pratique la loi divine est plus sage que Platon et Aristote, que Cicéron et que Sénèque. ”

Dacien reprit en raillant :

“ Vous êtes savante, vous connaissez nos philosophes. Je savais que vous aviez reçu de votre père une éducation brillante. Comment donc avez-vous pu participer aux mystères infâmes des chrétiens qui vivent dans le désordre et se nourrissent de chair humaine !

— Je n'ai qu'un seul maître, s'écria Enkratida, c'est le Fils de Dieu. Il est la pureté sans tache : les puissants de ce monde persécutent ses serviteurs, non pas à cause de leur sensualité et de leur orgueil, mais parce qu'ils s'élèvent contre leurs vices. Quant à la nourriture des chrétiens, c'est le Pain de vie, il élève l'âme jusqu'au ciel. ”

Dacien ne comprit pas et ajouta :

“ Vous autres chrétiens, êtes ennemis des dieux et de l'empereur.

— Opposés à des dieux mensongers, certes, assura Enkratida, mais nous ne sommes point les ennemis de l'empereur. Le Seigneur Jésus a dit : “ Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. ”

Encore une fois n'ayant rien à répondre, Dacien changea de route et dit :

“ Vous étiez fiancée à un patricien romain, général d'un grand courage et de haute faveur. ”

Enkratida leva les yeux au ciel en s'écriant :

“ Je ne me suis jamais promise qu'à mon Époux Jésus.

— Ah ! répliqua Dacien, vous n'aimez pas ce noble et riche-jeune homme, déjà illustre guerrier ?

— Je demande à Dieu, répondit Enkratida, qu'il l'éclaire, le remplisse de son esprit et qu'ayant connu la vérité, il ait le courage de la proclamer.

— Mais, reprit Dacien doucement, en devenant l'épouse d'Eudonte, vous eussiez attaché à vos pas le bonheur et la gloire, votre nom uni au sien eût été honoré dans l'empire. Que vous donnera votre Christ ? Une vie pauvre ; ce n'est pas assez, il vous vaudra la mort. Ainsi périront les charmes de votre jeunesse.

— S'immoler pour le Christ, assura la Lusitanienne, ce n'est pas perdre sa jeunesse, mais la renouveler éternellement. C'est changer un peu de boue contre la splendeur éternelle, une prison étroite contre l'immensité des cieux, ce qui passe contre l'immortalité.

— Je vous le redis, s'écria Dacien, on vous a trompée. Vos sacrifices demeureront inutiles. Les chrétiens ne peuvent prétendre à aucun triomphe, leur Christ, fils d'un humble artisan de la race odieuse des juifs, expira sur la croix. ”

Enkratida répondit aussitôt :

“ Le ciel et la terre passeront, mais la parole de Dieu demeure. Son Père céleste aurait pu envoyer des légions d'anges pour

l'arracher à ses bourreaux, mais il n'y a pas de rémission sans sacrifice. Voilà pourquoi Jésus s'est immolé sur la croix pour nous ouvrir le ciel. Bienheureux sont ceux admis à unir leur holocauste au sien, à mêler leur sang à celui de leur Dieu."

(*A suivre*)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au Couvent de St-Michel, le 28; à Manrèse, le 30; au Monastère des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, le 1er janvier. — Les Noces d'or sacerdotales et le vingt-unième anniversaire du sacre de S. G. Mgr L.-Z. Moreau seront célébrés à St-Hyacinthe, les 20 et 21 janvier prochain. — La Basilique de Québec a failli devenir la proie des flammes dans la nuit du 13 décembre. La sacristie nord et la chapelle St-Louis ont été incendiées en partie, et les ornements pour le culte ont été passablement gâtés. Les pertes sont de 15.000 piastres. — Le sous-comité nommé pour faire droit à la requête des autorités ecclésiastiques, au sujet d'un terrain au Palais pour la construction d'une église, a fait rapport que la cité ne peut disposer d'aucun terrain à cet endroit. — La brochure de M. Laurent David a été dénoncée par Mgr l'évêque de Rimouski, et on dit que l'auteur en a appelé à Rome. Nous aurons donc probablement un jugement de la S. C. de l'Index sur cette fameuse brochure. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la lettre de P. Bernard, commentant la lettre de Mgr Lazzareschi à M. David. P. Bernard en profite pour déclarer qu'il est un et non trois. — Lorsque ce numéro paraîtra, il est probable que le diocèse de Montréal pleurera la perte de son archevêque. — Tous les évêques canadiens sont de retour de Rome. — Toute la presse libérale et anticléricale de la Province de Québec approuve la capitulation scolaire. On remarque que les chefs libéraux se donnent beaucoup de mal, dans chaque paroisse, pour tromper l'opinion publique touchant le compromis. — Il y a actuellement 27 élèves au Collège canadien de Rome, et sur ce nombre 24 canadiens. — Le Rvd M. J. Clovis Roy, ancien curé de Saint-Alexandre, décédé le 17 décembre, était membre de la caisse ecclésiastique St-Joseph, de la Congrégation du collège de Ste-Anne, et de la société d'une messe, section diocésaine. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Saint-Alexandre, samedi dernier.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN curé, du Cap-Santé, Portneuf.